## Fédération des Associations Fribourgeoises d'Enseignants



Dachverband der Freiburger Lehrerschaft

Co-présidence :

Gaétan Emonet, 079 607 95 52

gemonet@bluewin.ch

Les Brêts 75, 1617 Remaufens

Jacqueline Haefliger, 079 341 00 24

haefligerj@bluewin.ch

Riedfeld 40, 1792 Guschelmuth

DFIN

M. Thomas Meier Rue Joseph Piller 13 1701 Fribourg

Fribourg, le 17 avril 2018

Consultation concernant le projet d'ordonnance relative à la conduite par objectifs et à l'évaluation des prestations du personnel de l'Etat (OPerséval)

Mesdames, Messieurs,

Le comité de la FAFE a pris connaissance des nouvelles propositions sur l'ordonnance citée en titre. Pour faire écho à la prise de position de la FEDE, nous tenons à vous transmettre quelques demandes formelles de changements. De ce texte légal découlera le système ENSEVAL dont la rédaction est, à notre connaissance, déjà en bien avancée et nous ne pouvons accepter certaines dispositions proposées.

- La mise en place et l'adaptation du système au projet ENSEVAL doivent faire l'objet de discussions, d'approfondissements et de clarifications avec les partenaires sociaux. En effet, toutes les associations membres de la FAFE ont donné un avis de non entrée en matière lors de la consultation du projet ENSEVAL en juin 2017. Il est indispensable d'organiser de nouvelles tables rondes afin de trouver un consensus.
- La FAFE demande une nouvelle fois l'abandon du critère A+ dans l'évaluation de chaque domaine du descriptif de fonctions ainsi que de la notation globale de l'évaluation. Une remarque en fin d'évaluation peut mettre en avant les performances d'un-e enseignant-e particulièrement méritant-e.
- L'interdiction stricte de la présence d'un-e mandaire professionnel-le ou d'un-e représentant-e syndical-e pour tous les entretiens n'est pas acceptable. Cette disposition va à l'encontre du droit fondamental de pouvoir se faire assister et doit être adaptée.
- Le principe de conduite par objectifs quantitatifs n'a pas de sens dans l'enseignement. Aussi, il n'a pas sa place dans ENSEVAL et de ce fait l'Art. 7 du projet d'ordonnance ne peut s'appliquer que sur des objectifs qualitatifs, par exemple la formation continue.
- La FAFE insiste sur le fait que la liberté d'application laissée à chaque secteur de la fonction publique et pour ENSEVAL pour chaque établissement peut mener à des dérives. C'est pourquoi une information doit être donnée à tout le personnel, une formation solide doit être donnée aux évaluateurs et surtout une réflexion doit être menée sur la faisabilité d'un système aussi complexe

lorsque le responsable d'établissement ou la direction devra évaluer régulièrement plus de 40 enseignant-e-s.

La FAFE estime qu'il y a encore de nombreux points non résolus et demande au Conseil d'Etat de tenir compte de ses doléances qui auront un impact direct sur l'acceptation ou non du système ENSEVAL pour lequel nous ne sommes toujours pas prêts d'entrer en matière.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations

Jacqueline Häfliger, Co-Présidente

J. Haflyer

Gaétan Emonet, Co-Président

GERAT

Copie: M. Jean-Pierre Siggen, Directeur de la DICS.